11/04/2022

snipat

Syndicat Indépendant des agents du ministère de l'Intérieur

Toutes Filières

Démétropolisation des services de l'État

RÉPONSES RH CONCERNANT LA POLICE NATIONALE, LA GENDARMERIE ET LA DRH

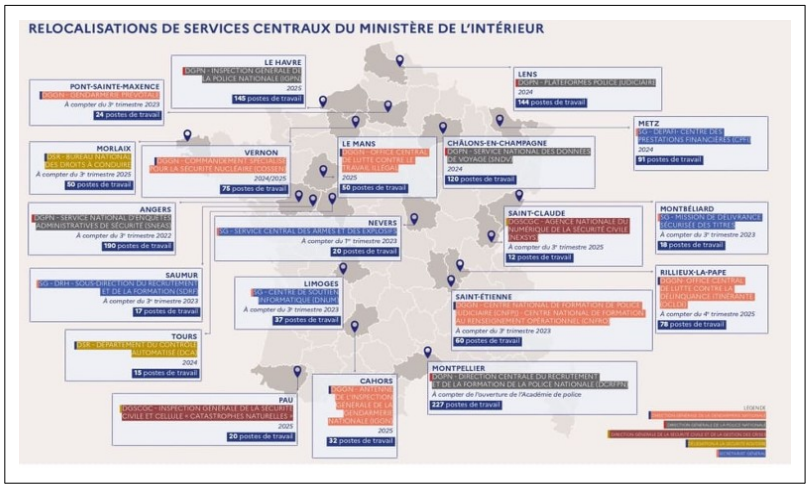

Dans le cadre d'une opération de restructuration, les agents pourront bénéficier de différents dispositifs d'accompagnement, qu'ils décident ou non de suivre leur service délocalisé.

Force est de constater que bon nombre d'agents ne connaissent pas toujours leurs droits et se posent des questions légitimes du type ?

- **Si je suis mon service délocalisé quelle sera ma situation ?**
- **De quel accompagnement vais-je bénéficier ?**
- **Ma rémunération sera-t-elle maintenue ?**
- **Vais-je conserver mon régime indemnitaire ?**
- **Quels sont les accompagnements financiers existants ?**

Le 8 avril 2022, une délégation du SNIPAT des services centraux, représentée par Messieurs Régis FELTEN et Jean Michel JAMES, a participé à une réunion sur les effets de la métropolisation et y exprimer les inquiétudes des agents concernés.

Vous trouverez, en pièce jointe, une fiche RH répertoriant les principales questions posées lors des réunions entre l'administration et les organisations syndicales.

SNIPAT, LE SYNDICAT QUI VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS DÉFEND !